

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère de la Défense, de la Sûreté du Territoires,

Des Infrastructures Stratégiques et de la Communication

Le Ministre d'Etat

**LETTRE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE
DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE
L' INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC)
2004-2008**

Août 2004

« Mon Gouvernement s'engage dans une politique hardie d'encouragement à l'Intégration de l'usage des technologies de l'information et de la communication dans tous les sphères de la société, notamment dans le système d'enseignement et de formation à tous les niveaux. Ces projets ambitieux de démocratisation de l'accès aux technologies de l'Information et de la Communication sont en cours et vont se poursuivre à travers le pays.»

Ces mots du Président de l'Union des Comores dans son discours prononcé lors de premier Sommet Mondial sur la Société de l'Information de Genève en Décembre 2002, résume de fort belle manière les ambitions technologiques de pays

En effet, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ouvrent de nouveaux horizons. Elles sont un formidable levier et un accélérateur du développement. Elles développent la citoyenneté et peuvent rapprocher l'administration de l'administré Mais, elles peuvent aussi être un outil d'oppression, d'aggravation des inégalités, d'approfondissement de la fracture sociale.

La société de l'information doit être garantie et ancrée dans la réalité de tous les jours. Il s'agit de vulgariser ces connaissances à travers les âges et utiliser tous les vecteurs possibles, notamment la jeunesse qui s'en intéresse davantage et les femmes qui, malheureusement, partout, souffrent d'inégalités diverses. Mais, la préservation de la démocratie, de la liberté d'expression et de diffusion engendrée par le développement technologique, doit s'accompagner d'un renforcement de la déontologie des professionnels de l'Information

La présente **lettre de politique de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication** élaboré avec l'appui de **la Commission Economique pour l'Afrique (CEA)** a pour objet de présenter le programme de réformes que le gouvernement des Comores entend mettre en oeuvre pour soutenir la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté qu'il a élaborée au cours de l'année 2003. Elle fait l'état de la situation actuelle de l'environnement des tic et énonce des grands axes de la stratégie pour les années à venir.

Le caractère transversal du secteur indique sa responsabilité sociale. C'est ainsi qu'il accompagnera en particulier le développement rural, notamment en accélérant son désenclavement par un accès facilité aux infrastructures et aux services de télécommunications.

1 - SITUATION ACTUELLE

La situation économique des Comores est caractérisée par une prédominance des activités à faible valeur ajoutée et un niveau de productivité relativement très bas, le pays doit orienter ses choix vers l'économie du savoir qui constitue un formidable vecteur de développement, susceptible d'orienter ses activités vers les secteurs porteurs à forte valeur ajoutée.

Ainsi, l'Union des Comores se doit d'élaborer une politique de développement endogène, basée sur les NTIC, qui précisera le rôle des institutions et le partage des ressources. Cette vision du développement définit la nouvelle articulation entre les espaces locaux, nationaux, et internationaux permettant aux comoriens de libérer leurs talents pour devenir des acteurs avertis de la nouvelle économie.

Afin d'atteindre ces objectifs, d'importantes mesures et réformes ont été adoptées et mises en oeuvre.

1.1 Les réformes opérées

Conscient des enjeux des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le Gouvernement s'est engagé dans une politique hardie d'encouragement à l'Intégration de l'usage des technologies de l'information et de la communication dans tous les sphères de la société, notamment dans le système d'enseignement et de formation à tous les niveaux.

Ces projets ambitieux de démocratisation de l'accès aux technologies de l'Information et de la Communication sont en cours et vont se poursuivre à travers le pays.

Malgré les modestes ressources de notre pays, il a été décidé, parce que nous croyons aux vertus des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, d'opérer certaines réformes notamment :

1. La mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
2. La réforme institutionnelle du secteur de télécommunications qui a conduit à la séparation entre les services de Télécommunications, , et celui des services des Postes, en vue de créer, par la suite, deux sociétés indépendantes, chargées respectivement des Postes et Services Financiers (SNPSF) et des Télécommunications dénommé « Comores Télécom ».
3. L'exonération de toute taxe douanière le matériel et équipement informatique.
4. la baisse de 50% des tarifs des communications par Internet
5. La réforme des institutions d'appui au secteur privé
6. L'allégement de la fiscalité des entreprises

7. La réforme des entreprises publiques et parapubliques par l'adoption de textes ayant force de loi autorisant le désengagement partiel ou total de l'Etat dans des entreprises publiques de taille et de secteur d'activités divers.
8. La prise de mesures dans le sens de l'amélioration des facteurs de production tels le téléphone, l'électricité, l'eau et les transports.

Les objectifs que s'était fixé le gouvernement à travers cette première vague de réforme ont été globalement atteints.

1.2 Facteurs bloquants et contraintes

Toutefois, malgré ces évolutions encourageantes, l'économie comorienne entravée par une infrastructure limitée, un cadre juridique inadéquate, le manque de confiance et de conscience et la pauvreté logistique comporte un grand nombre de faiblesses majeures qui nuisent à la compétitivité globale et constituent des freins à l'accélération de la croissance et à la réduction rapide de la pauvreté.

Les principaux points faibles sont:

- l'insuffisance des connaissances des planificateurs et des décideurs politiques sur les enjeux de ces technologies dans le processus de développement durable et de mondialisation ;
- la faible productivité globale des facteurs de production: la contribution desdits facteurs à la croissance économique étant insignifiante. La première infrastructure indispensable à l'implantation de l'internet est l'électricité. Or, Aux Comores, la principale source d'énergie est le bois

(78 % des besoins énergétiques) suivie des hydrocarbures (20 %). Les autres sources d'énergie (électricité, gaz butane, etc.) représentent environ 2 % de la consommation des ménages comoriens

- la faiblesse du réseau téléphonique national : dans les zones rurales qui hébergent la majeure partie de la population, les réseaux sont encore analogiques, ce rend l'accès au téléphone très difficile. Les transmissions sont très lentes (débit très bas). Les transmissions de sons et des images causent beaucoup de problèmes (lenteur, coût...).
- un taux de pénétration toujours insuffisant pour tous les segments (fixe, mobile, internet) et ce particulièrement en milieu rural ;
- des tarifs appliqués qui ne sont pas assez incitatifs pour accroître une demande latente et insatisfaite et ce en particulier pour le segment des communications de données ;
- l'absence d'une régulation effective pour définir les règles de jeu entre opérateurs et fournisseurs de service ;
- un monopole dans le secteur des télécommunications
- une gestion non efficiente du domaine Internet .km
- l'étroitesse du marché national, en terme de population mais surtout de revenus, qui est un frein à la création et au développement des sociétés de services pouvant réaliser des économies d'échelle.
- les difficultés d'accès des entreprises au financement en raison des exigences du secteur financier.

- l'implication timide du secteur privé national et international dans un secteur stratégique et décisif pour le développement du pays (investissement, emplois etc.) ;
- une attente qui n'est toujours pas comblée en terme de création d'emplois dans le domaine des NTIC.
- une utilisation non optimale des compétences des informaticiens de l'Administration
- une absence d'un fonds d'impulsion pour la prise en charge de l'équipement des structures administratives et de la formation en informatique ;
- une insuffisance des budgets de formation par rapport aux besoins réels ;
- l'imprécision ou l'absence d'une politique de formation continue conséquente des informaticiens de l'Administration ;
- une insuffisance de la formation interne (agents des services informatiques) et externe (utilisateurs) ;
- une insuffisance des moyens pédagogiques de formation et des didacticiels (journaux, CD-ROM, livres, etc.) ;
- une collaboration insuffisante avec les organismes de coopération spécialisés dans le domaine de la formation ;

- une participation insuffisante aux séminaires et autres conférences de haut niveau.
- Un sous-équipement de l'Administration, dotée pour l'essentiel en matériels et logiciels obsolètes, en dépit des efforts consentis ;
- une absence d'une culture de maintenance ;
- la complexité et la lourdeur des procédures d'acquisition de matériel et de logiciels qui induisent bien souvent l'obsolescence des produits commandés à la réception ;
- les faibles possibilités de communication entre les différents systèmes de l'Administration.

Dans un contexte de mondialisation et de concurrence internationale, la performance et la compétitivité notamment dans le secteur des TIC seront des atouts incontournables pour l'émergence économique des Comores. Au regard de toutes ces insuffisances, la promotion des NTIC comme facteur de développement socio-économique implique pour le gouvernement l'adoption d'une stratégie globale et cohérente.

2 - STRATEGIE DU GOUVERNEMENT

Compte tenu du caractère transversal des nouvelles technologies de l'information et de la communication, **le Gouvernement a opté avec l'appui de la CEA** pour une stratégie globale qui concilie les nécessités de réformes structurelles et de redressement de l'économie avec pour objectif la compétitivité des entreprises et le développement socio-économique du pays. La stratégie de développement des TIC vient appuyer et renforcer l'agenda socio-économique de

l'Etat et s'intègre dans la stratégie globale de développement, la stratégie de la croissance et de réduction de la pauvreté (SRCP), dans laquelle le rôle et l'engagement de l'Etat sont indispensables. Les axes stratégiques ont été définis à partir de besoins et des priorités identifiés. Cette Stratégie tente de répondre aux intérêts communs de toutes les couches de la population.

Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre une politique multi-sectorielle de développement socio-économique des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui s'articule autour de neuf (9) axes stratégiques basés sur neuf (9) grands principes.

2.1 Les principes clefs de la stratégie de politique de développement des ntic

1. utiliser les TIC non comme un simple secteur d'activité économique mais plutôt comme un outil de développement humain et de lutte contre la pauvreté.
2. la promotion d'une bonne gouvernance par une informatisation efficace de la gestion gouvernementale;
3. Faciliter le processus de réconciliation et de reconstitution de l'unité nationale en encourageant l'interaction sociale et culturelle au sein de la société.
4. la prise en compte des disparités régionales;
5. la prise en compte de la dimension genre;
6. la volonté de s'inscrire dans la perspective de l'intégration régionale;
7. le développement des activités économiques à haute intensité de main d'œuvre;
8. le renforcement des capacités des entreprises par une bonne organisation de leur environnement dans son ensemble
9. la promotion d'une nouvelle politique de coopération et de partenariat ;

Ces grands principes qui guident la politique économique et sociale pour la promotion du secteur sont fondés sur la recherche d'une croissance économique et d'une meilleure redistribution des revenus pour une stabilité sociale durable. Les nouvelles technologies d'information et de communication doivent être un outil essentiel, accessible à tous pour la construction d'un pays prospère où la paix et l'équité seront les principes majeurs ;

2.2 Les axes de la stratégie

Axe 1- Améliorer l'environnement juridique et réglementaire du secteur

Convaincu qu'il ne peut y avoir de croissance économique rapide forte et de qualité sans compétitivité des entreprises, le gouvernement a décidé de définir comme premier axe stratégique, l'amélioration de l'environnement juridique et réglementaire. En effet, l'introduction et l'implication des Comores dans la société de l'information, principaux objectifs du présent plan de développement économique et social, nécessitent l'adoption d'un environnement technique, juridique et réglementaire adéquat capable d'une part, de créer la confiance et d'encadrer l'utilisation des technologies de l'information et d'autre part, de s'adapter à la rapidité des mutations technologiques. Il s'agit de consolider les acquis des dernières années en termes de simplification des formalités et d'adaptation des textes à l'évolution mondiale des technologies, d'allègement du système fiscal et du code du travail. Les objectifs associés à cet axe stratégique consistent à:

- *promouvoir un environnement réglementaire* pour permettre un développement harmonieux et sécurisé des réseaux, des technologies de l'information et son ouverture à l'investissement privé

- *la libéralisation du marché* : des actions sont en cours pour libéraliser certains segments du marché des télécommunications (services à valeur ajoutés, transmission de données, Internet, etc.) afin de créer des conditions favorables au développement du secteur privé.
- *L'ouverture prochaine du capital de Comores Télécom* aux opérateurs privés est en cours d'étude et marquera davantage la libéralisation du marché
- *la Création de l'Organe de Régulation des Télécommunication* : le Gouvernement est convaincu que la compétition des réseaux et services de télécommunications pour être bénéfique doit s'organiser. Pour assurer le suivi du processus et veiller au respect des règles régissant le secteur, un organe de régulation sera créé afin d'accroître la compétition libre et équitable pour tous les opérateurs économiques et réduire les coûts des facteurs.
- *rendre accessibles les NTIC au secteur privé* par la prise de mesures fiscales favorables dans le respect des engagements communautaires.
- *Faire adopter des lois et ordonnances pour une meilleure gestion des ressources rares (Fréquences, plan numérotation, licences, etc.)*
- *Faire adopter les lois et autres législations* dans des domaines tels que la propriété intellectuelle, la gestion du domaine Internet .km pour faciliter le commerce électronique et d'autres activités liées à l'Internet
- *lutte contre la corruption*

- *Promouvoir l'information* pour réaliser le bien-être social et encourager la réconciliation et l'unité nationales
- *Diversifier l'information et en améliorer la qualité, assurer un meilleur accès à l'information* dans le pays et à l'étranger, et encourager le développement de la presse privée.

Le Gouvernement est conscient que pour permettre une croissance économique durable et profitable aux plus pauvres, la stratégie appropriée est de rendre l'économie plus compétitive par le renforcement des capacités opérationnelles des entreprises, la libéralisation interne et l'ouverture régionale et mondiale de l'économie. Ainsi, le Gouvernement facilitera le lancement de toute initiative économique par la mise en place de mécanismes de facilitation administrative et fiscale ; des changements importants interviendront au courant de l'exercice 2004 pour accompagner les investisseurs décidés à se lancer dans l'investissement et surtout la production d'œuvres de la société et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Axe 2- Développer l'infrastructure nationale de l'information

L'entrée des Comores dans la société de l'information passera obligatoirement par le développement d'une infrastructure en terme de capacités offertes, de la qualité et la diversification des services et de la sécurisation des réseaux.

Le Gouvernement continuera à privilégier la satisfaction de l'intérêt général, par des initiatives visant l'amélioration de la desserte en téléphonie rurale et l'accès à Internet des zones rurales, en accélérant le développement des services, par l'incitation aux investissements privés ou publics.

Les objectifs opérationnels que le Gouvernement s'est fixés, dans le cadre de la poursuite des actions courantes de développement des infrastructures des télécommunications concernent entre autres :

- le renforcement de la qualité des équipements tout en poursuivant l'objectif de réduction du coût des télécommunications ;
- l'amélioration de la qualité du service par une maîtrise accrue des méthodes de gestion et de maintenance
- l'accroissement de la téledensité;
- l'intensification de la desserte des zones rurales par le recours aux technologies des radiocommunications de terre et par satellites
- la fourniture du service universel par l'équipement à l'horizon de 2008, d'au moins une ligne téléphonique à usage communautaire dans la totalité des 300 villages ;
- le développement d'une stratégie spécifique pour l'extension de l'infrastructure d'accès à l'Internet par la mise en place d'un Backbone (épine dorsale) national raccordant les principales villes de l'Archipel
- la mise en place d'un réseau national d'information à haut débit destiné à supporter des services à haute valeur ajoutée et reliant, entre autres, les centres administratifs, les hôpitaux, les universités et les centres d'affaires
- améliorer la couverture du territoire par le réseau cellulaire et la diversification des services de la clientèle.

- développer la Poste et améliorer les services postaux (renforcer la capacité opérationnelle des centres de Tri par la rénovation des locaux, la mécanisation des opérations et l'informatisation des activités: suivi et localisation des lettres et colis);
- mettre en oeuvre, en s'appuyant sur un réseau de bureaux de poste, une stratégie visant à étendre l'accès à Internet;
- assurer le désenclavement postal du pays par la prestation d'un service postal universel en permettant aux clients d'envoyer et de recevoir des messages et des marchandises où qu'ils soient sur le territoire national.
- En matière d'énergie et dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté, le Gouvernement entend améliorer le réseau électrique et d'étudier la possibilité d'utiliser l'énergie solaire dans les localités rurales avec des coûts compétitifs.

Axe 3 - Renforcer les capacités des Ressources Humaines

Le Gouvernement est conscient que les technologies de l'information et de la communication, et en particulier, leurs applications télématiques, élargissent considérablement le champ des options pour enseigner et apprendre aux niveaux des individus, des communautés et des sociétés, spécialement pour ceux qui n'ont pas pu obtenir une éducation par manque d'écoles ou d'enseignements qualifiés ou en raison d'obstacles tels que les horaires inadéquats, les limites d'âge, les coûts ou la langue de l'instruction. Les TIC peuvent connecter des écoles, des universités, des centres de recherche et des bibliothèques pour promouvoir et soutenir la collaboration entre étudiants, enseignants et sources de recherches et réduire le coût de communication et d'administration à travers de réseaux reliant les établissements d'éducation et les autorités

gouvernementales. Par les TIC, les possibilités d'apprendre peuvent être disponibles 24h sur 24h, condition importante d'un environnement d'apprentissage ouvert.

Ainsi, un dispositif d'accès collectif aux technologies de l'information et de la communication, notamment dans les établissements publics, sera créé pour encourager la vulgarisation.

L'objectif consiste à élaborer, tester, évaluer et, finalement, mettre en oeuvre des programmes ou modules d'enseignement de l'informatique, ou par l'informatique, dans les différents cycles d'enseignement scolaire : primaire, moyen et secondaire.

.

Les actions majeures concernent :

- la formation des formateurs à l'informatique, et tout spécialement à la micro-informatique et à l'enseignement assisté par ordinateur ;
- la sensibilisation et l'initiation des professionnels du secteur entier de l'éducation aux applications pédagogiques de l'informatique ;
- le développement de synergies et complémentarités entre les Ecoles et l'Université, qui représentent les centres de compétence du secteur ;
- introduction de l'informatique dans l'ensemble du système éducatif. ;
- la rédaction de supports de cours, de logiciels de base et applicatifs ou progiciels ;

Le Gouvernement entend mettre l'accent sur la nécessité de réorienter le système éducatif en privilégiant les compétences de numérisation dès les plus bas âges. C'est pourquoi au cours de l'année 2005, le Gouvernement organisera avec l'appui des partenaires au développement une réflexion approfondie sur les

stratégies de la médiatisation de l'informatique à tous les niveaux de l'Education Nationale et la mobilisation des ressources nécessaires pour financer les expériences pilotes. Des propositions de nouvelles filières à créer dans les écoles de formation à partir d'un regroupement cohérent des compétences signalées parmi les lacunes de l'offre de formation et des plans d'action seront élaborés à la suite de cette large concertation avec toutes les structures et compétences impliquées dans le secteur éducatif afin d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- A quel niveau d'enseignement faut-il porter l'effort d'introduction ?
- Quelles sont les autres matières qui peuvent servir de support à l'introduction de l'informatique ?
- Faut-il créer des laboratoires informatiques, à quels coûts et à quel niveau ?
- Quelle formation pour les Maîtres et Professeurs ?

Mais en attendant la tenue de ces assises, le Gouvernement s'engage à :

- Associer dans une trilogie gagnante l'entreprise privée, l'Etat et l'école pour la définition des contenus pédagogiques et des modes de financement (incitations fiscales, budgets de formations, etc....)
- mettre l'accent sur la formation aux compétences de développement d'applicatifs adaptés aux besoins des entreprises
- Investir systématiquement le domaine de l'Infographie et du développement de sites WEB pour en faire une niche stratégique.

- Instituer des cycles courts dans les domaines où des lacunes de formation ont été identifiées. Ces cycles peuvent parallèlement servir de module de mise à niveau et de perfectionnement dans des domaines très porteurs en NTIC (Presse, Santé, Environnement, Impôts, Aménagement du territoire...);
- intensifier et développer la maîtrise de l'outil informatique dans le milieu des PME;
- développer la formation technique spécialisée ;
- favoriser et encourager les organisations professionnelles à investir dans la formation professionnelle et dans le recyclage et le management dans le secteur des ntic ;

Un appui institutionnel est nécessaire à l'Université des Comores pour réaliser dès la rentrée universitaire un saut qualitatif et quantitatif en réalisant un certain nombre d'investissements. Il s'agira à court terme de :

- installer une antenne parabolique et la location d'une bande passante enseignement et recherche,
- élargir le réseau aux salles d'enseignement, de recherche et aux bureaux des enseignants et chercheurs,
- installer dans chaque Faculté et Ecole une salle d'ordinateurs pour les étudiants,
- installer dans les nouveaux locaux de l'université une salle de visio conférences avec des cabines complètement équipées.

Axe 4 - Moderniser l'Administration

Les réseaux d'information offrent des perspectives particulièrement prometteuses pour la modernisation de l'administration, qu'il s'agisse d'améliorer les relations avec les citoyens et les entreprises ou d'accroître l'efficacité de son fonctionnement interne. L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication permet un meilleur accès à l'information pour le développement (information administrative, statistique, scientifique et technologique) et est un vecteur puissant d'amélioration de la productivité du service public. Elle permet aussi une bonne conservation et une bonne gestion des documents produits par les services publics et facilite une rapide transition vers une Administration moderne apte à répondre rapidement aux besoins des usagers. L'application des TIC dans le domaine de la justice permettra d'améliorer l'appareil judiciaire et d'harmoniser les lois et le renforcement d'un état démocratique.

Pour la modernisation et l'accroissement de l'efficacité de l'administration par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, le Gouvernement entend :

- Doter les services publics d'une infrastructure informatique moderne reliée au réseau national d'information.
- Equiper les services en relation avec le public par des points d'accès Internet.
- Informatiser les grands registres de l'Etat en vue d'assurer une plus grande transparence dans la gestion des actes administratifs.
- Améliorer la qualité des services destinés aux entreprises du secteur privé (Douanes, Guichet Unique, Formalités Administratives, ...).
- Diffuser les données publiques (.appels d'offres en ligne, téléprocédures administratives, .etc.)

- Mettre en place un réseau gouvernemental (administrations centrales, régionales et locales) pour l'échange d'informations.
- Développer des systèmes d'information performants et organiser un point d'accueil et d'information des opérateurs privés nationaux et étrangers;
- Améliorer la gestion des ressources humaines à travers la mise en place d'un système d'informations global et cohérent .
- Promouvoir la formation des fonctionnaires à l'utilisation des technologies de l'information.
- Améliorer la productivité de l'Assemblée Nationale et renforcer sa politique de communication par l'usage des ntic.

Axe 5 : Introduire l'usage et l'utilisation des TIC dans la Santé

La santé est un des droits fondamentaux des individus reconnus par la définition même de la santé donnée par l'OMS. Les Comores sont en retard dans le domaine de la santé, malgré les nombreux efforts de ces dernières années car le pays est encore confrontée à des crises sanitaires, marquées par des épidémies, des propagations d'infections virales, de forts taux de mortalité infantile et maternelle, une faible espérance de vie, le déclin de ses ressources en santé publique, la rapide expansion du capital de connaissances médicales et la faible coordination des services de santé. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent jouer un rôle important pour répondre à certains de ces problèmes, notamment dans l'amélioration de la santé reproductive (information de la population, diffusion des techniques de survie pour la santé de la mère et de l'enfant, dépistage des grossesses à risques. Le Gouvernement s'engage à :

-
- Promouvoir la télémédecine en vue d'élargir l'accès aux soins à toutes les couches de la population.

- Créer des pôles de compétences accessibles à distance pour le diagnostic et le traitement des pathologies les plus répandues au moins.
- Créer au niveau national un serveur de messagerie médicale accessible à peu de frais de toutes les communautés rurales.

Axe 6 – Appuyer le Financement du Secteur Privé

Le développement du secteur privé passe nécessairement par la facilité d'accès au financement. Aussi, la stratégie du gouvernement vise à mettre en place un mécanisme approprié basé sur la simplification du système financier. Ainsi le Gouvernement s'engage à :

- Approfondir les réformes dans le secteur financier pour mieux répondre au besoin d'intermédiation et de financement des entreprises.
- Réaliser une étude en vue d'identifier les facteurs de blocage de financement des activités de développement des ntic.
- Etudier un mécanisme adapté au financement
- Soutenir activement la création de services nouveaux à valeur ajoutée ; (kiosque, fournisseurs d'accès aux réseaux, télétravail, télécentres communautaires, cybercentres, etc.)
- Inciter les acteurs de la filière à la création des sociétés par actions (la majorité des sociétés sont des entreprises individuelles).

Axe 7 - Développer des Contenus et des activités génératrices de revenus

Convaincu que la lutte contre la pauvreté passe avant tout par la réduction du chômage et du sous emploi à travers la création d'emplois, véritable mécanisme de redistribution des revenus générés par l'économie, le gouvernement entend promouvoir la création de bases d'informations thématiques connectées à un service en ligne. Le développement de contenus locaux adaptés aux besoins

nationaux ou régionaux, condition nécessaire de l'entrée des Comores dans la civilisation mondiale de l'information, encouragera le développement socio-économique et stimulera la participation de toutes les parties prenantes, en particulier les habitants des zones rurales, isolées ou marginalisées. En effet, plusieurs secteurs d'activité (Education, Santé, Commerce, Finances, Transports et Tourisme, Diaspora, Cyber Gouvernement) offrent la possibilité de créer des contenus nationaux sectoriels à valeur ajoutée : Le Gouvernement entend :

- Encourager le recours aux techniques à haute intensité de main-d'œuvre.
- Promouvoir la production/l'accessibilité de tous les contenus, éducatifs, scientifiques, culturels ou récréatifs, dans différentes langues et dans différents formats
- Promouvoir la création de points d'accès aux informations à travers des télécentres communautaires polyvalents, des centres d'information, des bibliothèques, etc.
- Encourager la recherche et l'innovation dans le domaine des technologies à fort coefficient de main-d'oeuvre et principalement utilisatrices de matières premières locales.
- Encourager l'appui aux initiatives d'auto-emploi.

Pour ce faire et dans le cas des nouveaux emplois à créer, l'Etat dans le cadre de la loi des finances, étudiera des mécanismes de sécurité sociale favorables à la promotion de l'emploi par la révision des charges patronales.

Axe 8 : Promouvoir la Coopération et le Partenariat

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ouvrent de nouveaux

horizons. Elles sont un formidable levier et un accélérateur du développement. Mais, elles peuvent aussi être un outil d'oppression, d'aggravation des inégalités, d'approfondissement de la fracture sociale.

Alors, encore une fois, il faut interpeller la conscience universelle pour impliquer positivement la volonté politique et ne pas se défaire pour refuser que cette chance unique ne soit à la disposition d'une seule catégorie sociale. Il est nécessaire d'engager tous les pays, toutes les Nations, dans une coopération renforcée afin d'éviter la cyber criminalité, l'exploitation des réseaux d'information et de communication, pour véhiculer la haine et commettre des délits et des infractions diverses.

Parce qu'en effet, l'introduction des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication ne doit pas être seulement abordée d'un point de vue technique. Toutes ses implications doivent être maîtrisées pour servir les besoins de toute l'humanité entière. Le Gouvernement souscrit à la déclaration de principes du SMSI « *Les gouvernements, le secteur privé, la société civile, l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales sont investis d'une responsabilité et d'un rôle importants dans l'édification de la société de l'information et, selon le cas, dans les processus de prise de décision. L'édification d'une société de l'information à dimension humaine est une entreprise commune qui requiert une coopération et un partenariat entre toutes les parties prenantes.* »

Le Gouvernement entend développer un cadre de coopération régionale et internationale visant à accompagner ce processus et rechercher les financements nécessaires auprès des partenaires au développement et institutions spécialisées en vue de réaliser les projets identifiés dans le plan d'action.

- Echanges d'expertises
- Missions, colloques
- Etc.

Axe 9 : Créer une Structure de Coordination, de Suivi et de Mise en œuvre

Pour la réussite de ce processus et du plan national, il est important de sensibiliser, d'inclure dans l'élaboration et de faire valider celle-ci par le grand nombre d'agents socio-économiques et de décideurs. Le Gouvernement mettra en place une structure adéquate pour assurer la coordination, l'appui et l'exécution de politiques, stratégies et plans en matière de TIC. . Le Gouvernement mettra sur pied la *Commission Nationale de la Technologie de l'information* En dehors des principaux acteurs (CAAS, Comores Télécom, etc.), cette Commission regroupera des experts nationaux et des représentants du/des :

- Ministère chargé des communications
- Ministère des Finances
- Ministère de l'Economie
- Direction Général du Plan
- Présidence des Iles autonomes
- Secteur privé
- Opérateurs de télécommunications
- ONG
- Représentants de la société civile,
- Les médias
- Etc.

La Commission NTIC qui sera présidée par le Ministre chargé de la Communication, agissant au nom du gouvernement, aura les responsabilités suivantes:

- (i) coordination des activités liées au développement de politiques, stratégies et plans en matière de TIC;

- (ii) supervision des organismes gouvernementaux participant à l'exécution de programmes, projets et initiatives contenus dans la politique, les stratégies et les plans du gouvernements et liés aux TIC; et
- (iii) création des groupes de travail, définition de leurs tâches et supervision de leur travail.

La présente lettre de politique de développement du secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication est conforme aux engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis de ses partenaires au développement et des organisations régionales et internationales dont il est membre. Aussi, le Gouvernement oeuvrera t-il à renforcer les mesures d'accompagnement et de solidarité régionale et internationale permettant d'assurer une cohérence et des synergies entre les politiques nationales, régionales et internationales en matière de promotion du secteur des technologies de l'information et de la communication..

Adoptée par le Conseil des Ministres en sa séance du 26 Août 2004